



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 555 (2023)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 555 (2023) : Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition d'immeubles assujettis au droit de préemption décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 4 250 000 \$.

Le règlement numéro 555 (2023) a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 octobre 2023.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 1^{er} novembre 2023.

Maude Bergevin
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maude Bergevin, certifie avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 1^{er} novembre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 1^{er} novembre 2023.

Donné à Carignan, ce 1^{er} novembre 2023.

Maude Bergevin
Assistante-greffière